

MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 juillet 2014 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi par Monsieur BORGIO Gilbert, Maire.

Etaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOLLE Joëlle – M. BORGIO Grégory – M. BOUSSIN Serge –
Mme BOUTISSEAU Nadège – Mme BRUNI Virginie – M. CHÉREAU Jean-François –
Mme HAMON Nadège – Mme HUERTAS Claire – M. SUBERVILLE Arnaud

Etait absent excusé :

Monsieur LOFFROY Bruno qui a donné pouvoir à Mme BOLLE Joëlle.

Nomination d'un secrétaire de séance, Madame BOUTISSEAU Nadège.

鎮議會議員

Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 18h35.

Approbation du dernier compte-rendu : Mme BOUTISSEAU signale deux omissions : au point VII – le vote pour la désignation d'un référent « Elu » sécurité routière n'apparaît pas, aux points XII et XIII – la sortie provisoire de Monsieur BORGIO Gilbert n'est pas mentionnée.

Après modification de ces deux points, le compte rendu est mis au vote :

POUR : 10 voix

ABSTENTION : 1 voix

I) Adhésion au syndicat SIVLO :

C'est un regroupement des syndicats concernant l'environnement, l'eau et les bassins (le bassin versant du Loing en ce qui concerne Pers-en-Gâtinais). L'utilité de ce syndicat est un peu vague et comme la C.C.B.C est déjà adhérente, peut-être est-il possible de passer par son intermédiaire plutôt que de payer environ 2 € par habitant. La décision concernant cette adhésion est donc reportée, après prise de renseignements supplémentaires.

II) Déclaration préalable de ravalement :

Théoriquement, il n'est plus nécessaire de demander une autorisation en Mairie pour un ravalement de façade. Pour éviter les incohérences (matériaux ou coloris fantaisistes), le conseil municipal peut prendre une délibération visant à conserver cette obligation d'une déclaration préalable de ravalement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

III) Convention avec l'A.D.R.T., chemins de randonnées :

M. BORGIO Gilbert et Mme BOUTISSEAU Nadège ont assisté le 02 juillet à une réunion d'information avec l'A.D.R.T. (agence de développement et de réservation touristique) au sujet des parcours de randonnée qu'il est prévu d'implanter sur la commune.

M. BARBOT a vérifié et corrigé le dépliant (qui sera ultérieurement vendu au prix de 5 € dans les offices de tourisme et à la Mairie). La commune devra se charger de l'implantation des panneaux, du balisage et de l'entretien des chemins. L'inauguration est prévue pour le mois d'avril 2015. M. BORGIO Gilbert demande l'autorisation de signer le « bon à tirer » pour le matériel et les dépliants :

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

M. BORGIO Gilbert précise que pour l'entretien, il serait judicieux d'acheter un broyeur à installer sur le tracteur et que d'occasion cela coûte aux alentours de 1 000 €.

Mme BOLLE Joëlle souligne qu'il serait intéressant de faire classer les 3 menhirs de la commune au Patrimoine.

IV) Mise à jour du contrat d'assurance de la Mairie :

Groupama a chiffré à 166 € supplémentaires par an la mise à jour du contrat d'assurance de la Mairie. Quelques points restent malgré tout assez flous ou gênants (durée du contrat de 3 ans, 800 € de franchise pour les bris de glace, les surfaces mentionnées ne sont pas exactes ...). La décision concernant cette mise à jour est donc reportée, après prise de renseignements supplémentaires.

V) Modification des modalités des primes I.A.T. et N.B.I. pour le personnel communal :

Jusqu'à présent, lors des arrêts de travail, l'agent technique touche 100 % de son salaire, primes comprises, pendant 90 jours. M. BORGIO Gilbert demande l'autorisation de pouvoir diminuer voire supprimer ces primes après 30 jours d'arrêts non consécutifs sur l'année.

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

VI) Travaux urgents en Mairie :

Problème de fuites dans la salle des fêtes, tuiles qui tombent du garage, portes de la Mairie, parvis devant le monument aux morts ... Tous ces travaux deviennent urgents, M. BORGIO Gilbert demande donc l'autorisation de faire réaliser ces travaux.

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

Remarques : la chaussée devant la Mairie devrait être réparée d'ici peu et le menuisier qui s'est occupé de la porte et de la fenêtre de l'église repasse le 24 juillet pour corriger les défauts constatés.

VII) Abri-bus de la Mairie :

La transformation d'une partie du garage en abri-bus est estimée à environ 4 000 €.

La création d'un auvent de 1,5m sur 5m à la place des containers de recyclage coûterait environ 2 500 €. Les containers seraient placés un peu plus loin et l'affichage municipal pourrait être déplacé sous cet abri. M. BORGIO Gilbert demande donc l'autorisation de faire réaliser cet auvent.

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

VIII) Modifications des horaires d'ouverture de la Mairie :

A compter du 1^{er} septembre, les horaires d'ouverture de la Mairie au public seront :

Le lundi de 15h à 17h ; le mercredi de 15h à 19h ; le jeudi de 14h à 16h et le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h.

Ces horaires seront réétudiés à la fin de l'année pour un réajustement éventuel.

IX) Modification des points 2 ; 3 ; 15 ; 16 ; 17 ; 20 et 21 des délégations données au Maire :

Les points 2 ; 3 ; 16 ; 17 ; 20 et 21 ne concerne pas ou peu la commune, on les supprime de la liste des délégations au Maire. Si nécessaire, le conseil prendra les décisions au cas par cas.

Seul le point 15 concernant le droit de préemption est conservé.

Mise au vote : adopté à l'unanimité.

X) Extensions des réseaux d'eau et d'électricité :

Le certificat d'urbanisme demandé par M. BRANGER Jocelyn est pour le moment négatif mais la commune doit réfléchir aux deux problèmes soulevés : l'insuffisance du réseau d'électricité et la protection incendie qui est trop éloignée. La commission des travaux se réunira après un entretien avec M. BRANGER Jocelyn. La décision concernant ces extensions est donc reportée.

XI) Questions diverses :

- ‡ M. BORGIO Grégory informe le conseil que le site internet de la commune : pers-en-gatinais.fr est ouvert et que la commission internet se réunira pour décider du contenu.
- ‡ Devis pour le nettoyage bi-mensuel de la Mairie : 85 €/mois ; au moins pendant l'arrêt de travail de M. BRASI. Pour le nettoyage de la salle après les locations : 50 €, cela pourrait être une option dans le contrat de location.
- ‡ La commission des travaux devra bientôt se réunir pour prévoir les travaux de voirie à envisager l'an prochain.
- ‡ Convocation de l'entreprise SOMELEC (pour l'éclairage public) car le contrat arrive à échéance. De plus, les problèmes d'horloge pour le déclenchement des lampadaires occasionnent des frais importants d'électricité.

- ‡ A quand est reporté le feu d'artifice ? Le nouveau comité des fêtes sera bientôt en fonction : les nouveaux statuts sont rédigés, une réunion constitutive aura lieu prochainement. C'est donc le comité des fêtes qui décidera de la date de report du feu d'artifice.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 20h50

Troisième Adjointe du Maire,

Secrétaire de séance,

Madame BOUTISSEAU Nadège

Monsieur le Maire,

Monsieur BORGIO Gilbert